



remboursement de dettes de mon futur ex mari

Par **titi67390**, le **07/03/2022** à **20:23**

Bonjour,

je viens de faire une demande de divorce pour altération définitive du lien conjugal. J'ai tous les justificatifs nécessaires. Par contre je m'interroge sur les dettes de mon futur ex mari d'une valeur d'environ 5000€ (j'en ai déjà payé beaucoup) dont mon avocate me dit que je devrais les rembourser s'il n'est pas solvable alors qu'il touche 1500€ et moi 1300€, que je ne perçois pas de pension alimentaire, et que j'ai la garde de deux enfants (dont un à lui, de 13 ans) et de 16 ans.

Comment puis-je faire pour ne pas que les créanciers viennent me voir pour que je règle le tout s'il vous plaît?

Merci pour votre aide

Cordialement

Angélique

Par **youris**, le **07/03/2022** à **20:34**

bonjour,

l'article 220 du code civil prévoit une solidarité entre les époux pour les dettes ménagères.

voir ces liens :

[solidarité entre époux](#)

[la-solidarite-des-epoux-dans-les-dettes-du-menage---regle-et-limites](#)

salutations

Par **titi67390**, le **07/03/2022** à **20:37**

Merci beaucoup pour la réponse Youris
Cordialement